

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIERE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Procurations : 5

VOTES : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021/6/3

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 07 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le sept du mois d'octobre à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le trente septembre 2021.

Présents

ACHARD Liliane, BARISONE Sébastien, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, BERTOCHIO Cédric, LESBROS Pascal, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, RENOY Bernard, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène.

Excusés

Mesdames et Messieurs AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BONNAFFOUX Luc, CARRET Bruno, KUENTZ Adèle et SPOZIO Christine.

Procurations

Mme BAILLE Juliette donne procuration à M. BREARD Jean-Philippe
M. BONNAFFOUX Luc donne procuration à M. BOREL Christian
M. CARRET Bruno donne procuration à Mme DURIF Marlène
Mme KUENTZ Adèle donne procuration à M. RENOY Bernard
Mme SPOZIO Christine donne procuration à Mme SEIMANDO Mylène

Mme SEIMANDO Mylène est élue secrétaire de séance.

Objet : Signature convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la banque des territoires au programme Petites Villes de Demain

Il est rappelé à l'assemblée que dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, programme dont sont lauréates les communes de La Bâtie-Neuve et Espinasses, une chargée de projet a été recrutée à la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA).

Dans le cadre de sa mission, elle peut être amenée à lancer des études d'ingénierie sur le territoire pour le compte de ces communes, mais aussi pour le compte de la Communauté de Communes.

Il est précisé que ces études sont subventionnées pour un montant de 10 à 50 % du coût de celles-ci par la Banque des Territoires, via le département qui se fait interlocuteur local.

Il convient donc de signer avec le département une convention d'attribution de soutien à l'ingénierie.

Une lecture est donnée de cette convention.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la convention dans son ensemble (copie jointe en annexe de la présente délibération)
- Autorise le Président à signer la présente convention avec le Département des Hautes-Alpes et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 11/10/2021
Et de la publication le 14/10/2021

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.